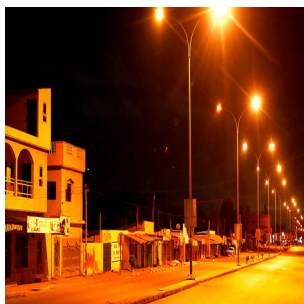


# Covid19: le nouveau couvre-feu sans bavures policières



Le nouveau couvre-feu instauré par le gouvernement togolais pour prévenir une flambée des contaminations après les fêtes prend fin ce 3 janvier. Le monitoring de la période est assuré par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et les organisations de société civile (OSC) sous la coordination du ministère en charge des droits de l'homme. Pour une des rares fois, le couvre-feu s'est déroulé sans bavures.

{loadmoduleid 212}

En décrétant un couvre-feu pour contenir la propagation de la pandémie du Coronavirus en ces périodes des fêtes de fin d'année, le gouvernement a pris des dispositions pour le respect des droits de l'homme par les forces de l'ordre et de sécurité.

C'est ainsi que le monitoring de la période est assuré par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et les organisations de société civile (OSC) sous la coordination du ministère en charge des droits de l'homme.

{loadmoduleid 214}

La démarche vise à faire signaler les éventuels cas de bavures en ces périodes exceptionnelles. La CNDH et les OSC ont veillé au grain durant toute la période du nouveau couvre-feu.

C'est avec satisfaction qu'il a été noté qu'il n'y a presque

pas eu de bavures policières ni dans le grand Lomé ni à l'intérieur du pays.

Le couvre-feu instauré depuis le 20 décembre 2020 se déroule de 22 heures à 5 heures dans le Grand Lomé jusqu'au 3 janvier. Il a lieu les 24, 25, 31 décembre 2020 et le 1er janvier 2021 et ira de 23 heures à 5 heures du matin.

La période du couvre-feu prend donc fin dimanche.

{loadmoduleid 220}